



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

participation patronale

Question écrite n° 13452

Texte de la question

M. Jean-Michel Ferrand attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les ressources du 1 % logement. En juin 1996, était apparu un risque d'amputation de l'essentiel des ressources du 1 % logement, mais les discussions menées durant l'été avaient permis d'aboutir à une solution provisoire, qui conciliait l'engagement social du 1 % logement et le souci de rigueur budgétaire des pouvoirs publics. Conformément aux termes de cet accord, le taux de collecte était maintenu à 0,45 % et le dispositif du 1 % logement contribuait au financement du prêt à taux zéro à hauteur de 14 milliards (7 milliards en 1997 et 7 milliards en 1998) tout en maintenant ses capacités d'investissement, ce qui a été respecté. Aujourd'hui, ce contrat vient à échéance et il apparaît que, pour des raisons budgétaires, de graves menaces pèsent à nouveau sur l'avenir du 1 % logement. Or, les besoins en terme de logement social et l'effet de levier important du 1 % dans le montage des opérations doivent conduire à écarter tout nouveau prélèvement, qui lui serait fatal et aurait des conséquences graves sur le logement. Il est donc indispensable de maintenir le taux de collecte à 0,45 %, de supprimer tout prélèvement à compter du 1er janvier 1999, et de définir avec les différents partenaires du 1 % logement des règles claires et durables pour les cinq ans à venir. Il lui demande quelles mesures il entend prendre en ce sens, afin de préserver l'avenir du 1 % logement, dispositif irremplaçable pour le logement social.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire fait part de ses préoccupations concernant l'avenir du 1 % logement. Au terme de la convention du 17 septembre 1996 signée par le Gouvernement précédent avec l'Union nationale interprofessionnelle du logement, 50 % des ressources du 1 % logement ont été prélevés pour permettre le financement du prêt à taux zéro en 1997 et en 1998. Au-delà de 1998, aucun dispositif n'avait été prévu. Ainsi, pour 1999, le Gouvernement se trouve confronté à un double problème : d'une part, prévoir des mécanismes de financement adaptés à l'accession sociale, qui correspond à une forte demande de nos concitoyens ; d'autre part préserver le rôle du 1 % dans le financement du logement. Un groupe de travail entre l'UESL qui regroupe l'ensemble des partenaires sociaux concernés et le secrétaire d'Etat au logement a été mis en place en vue de rechercher une solution permettant de résoudre le problème laissé pendant par l'accord de 1996. Des dispositions législatives, arrêtées après concertation avec les partenaires concernés, devront être présentées au Parlement en 1998 dans cet esprit, traduisant le résultat de cet examen. Le Conseil économique et social a rendu un avis qui devrait utilement éclairer cette question.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Ferrand](#)

Circonscription : Vaucluse (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13452

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 avril 1998, page 2322

Réponse publiée le : 8 juin 1998, page 3173